

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE du
CONSEIL MUNICIPAL de LAVARDENS du 21 décembre 2022 à 19H00
à la salle du conseil municipal

Convocation du : 16/12/2022

Présents: Laurence GÉNOT BARRÈRE, Cyrille GINESTET, Claude MACARY, Laurent MOTHE, Sylvie PUJOS, Cyril RECHOU, Damien RECHOU, Joëlle SAINT-PÉ

Absents excusés : Séverine DELCOURT

Absents non excusés : Christiane COSTENARO

Procurations : Séverine DELCOURT à Laurence GÉNOT-BARRÈRE

Secrétaire : Joëlle SAINT-PÉ

Membres présents : 8 **Membres votants :** 9

ORDRE DU JOUR

- 1) Procès-verbal de la dernière séance
 - 2) Décisions modificatives budgétaires
 - 3) RPI : retour des biens mis à disposition de la commune suite au transfert de compétence investissement
 - 4) Adoption du rapport provisoire de la CLECT (correction du montant de l'attribution de compensation pour la ville d'AUCH en matière de compétence Gépu-Gestion des eaux Pluviales).
 - 5) Questions diverses et informations générales
-

1) Procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 est adopté et signé par le maire et la secrétaire de séance.

2) Décisions modificatives budgétaires

Budget Lotissement :

section d'investissement : + 1500 € au compte 1687 (dettes envers les collectivités et établissements publics : participation au remboursement de l'emprunt au budget principal) : DM N° 2022-12-21-01.

3) RPI : retour des biens mis à disposition de la commune suite au transfert de compétence investissement : retour du RPI à la commune des biens mis à disposition en 2010 suite au transfert de la compétence investissement d'une valeur de 188 359,63 €. Retour dans l'actif de la commune. **DCM N° 2022-12-21-03**

4) Adoption du rapport provisoire de la CLECT (correction du montant de l'attribution de compensation pour la ville d'AUCH en matière de compétence Gépu-Gestion des eaux Pluviales).

Le rapport provisoire de la CLECT est adopté (correction du montant de l'attribution de compensation pour la ville d'AUCH en matière de compétence Gépu-Gestion des eaux Pluviales) : **DCM N° 2022-12-21-04.**

Décisions modificatives et délibérations adoptées à : 9 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

5) Questions diverses et informations générales

Suite aux coupures de courant annoncées par le Gouvernement (délestage), impliquant de possibles coupures de téléphone, il convient de nommer une personne à joindre en cas de problème touchant des personnes fragiles (cellule de crise). Les coupures ne devraient pas dépasser 2 heures. Propositions : une personne en permanence à la mairie ? À son domicile ? Par secteur ? Définir 3 ou 4 points de ralliement en cas d'urgence ? Générateurs ?

Une plateforme Ecowatt est à télécharger où l'on pourra trouver des informations publiées à J -2.

Travaux de restauration du clocher : réunion à préparer avec le préfet du département et autres partenaires financiers. Les demandes de subventions pour la 1^{re} tranche de travaux sont en cours : Etat, Département, Région.

Départ à la retraite de l'adjoint technique en 2023.

Préparation du bulletin municipal et de la réunion d'information et d'échanges qui sera proposée lors des vœux du maire.

Adressage en cours à terminer.

Travaux voirie : 7 à 8 km de chemins ruraux. Débroussaillage avec les agriculteurs ou pas ? Bandes enherbées ?

Dégâts aux logements des écoles : solin cheminée (enduit) fendu. Fuite d'eau. S'y rendre un jour de pluie ou envoyer de l'eau avec un tuyau pour déterminer l'origine du problème.

Evocation de pompes à chaleur aux logements communaux : 1 par logement ?

Prochaine corvée en mars ou avril : enlever les barrières au Monument aux morts pour le 8 mai. Fabrication et installation de rambardes dans les ruelles, démontables si possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h20.